

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 03 mars 2017

N° 2017 - 03

Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil dix-sept, le 03 mars à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	9	
Date de la convocation : 21 février 2017		

Présents : MMES BAREGES et BOURDONCLE, MM. BERTELLI, DEPRINCE, HEBRARD, MOLLE, LAMOLINAIRIE, REGAMBERT et WEILL

Absents excusés : MM.ALAZARD, ALBUGUES, BEQ, BESIERS, BONHOMME, BONSANG et SAZY.

Assistaient à la séance : MME LAYMAJOUX (Conseil Départemental TSG – Direction de l'Environnement)
M. JOLIBERT (Pairie Départementale)
M. BARON (Syndicat Départemental des Déchets)

OBJET : Affectation du Résultat du Compte Administratif 2016

Après adoption du Compte Administratif, il convient d'affecter le résultat de celui-ci conformément aux règles comptables applicables en la matière :

- considérant que le Compte Administratif 2016 concernant le Budget principal présente un excédent de fonctionnement constitué du résultat de l'exercice augmenté du résultat reporté de l'exercice 2015 s'élevant à 1 123 594.11 € (hors prise en compte de restes à réaliser de cette section en dépenses et recettes)
- considérant que le besoin de financement de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes de la dite section s'élève à 430 805.23 €.

Le Président propose :

- d'affecter la somme de 430 805.23 € au financement des opérations d'investissement,
- d'affecter le solde, soit 692 788.88 € en excédent de fonctionnement reporté.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- d'affecter la somme de 430 805.23 € au financement des opérations d'investissement (compte 1068),
- d'affecter le solde, soit 692 788.88 € en excédent de fonctionnement reporté (compte R002).



Fait et délibéré le 03 mars 2017

Le Président,

Michel WEILL